

Le 04 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRÉER SON ACTIVITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UN PARCOURS DU COMBATTANT

Le Gouvernement wallon, sur proposition de Pierre-Yves Jeholet, Ministre wallon de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation, réforme en profondeur les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE) et l'incitant financier « Airbag ».

Objectif : mieux accompagner les chercheurs d'emploi qui veulent se lancer comme indépendants, et concentrer les moyens publics sur les projets qui tiennent la route.

Aujourd'hui, créer son activité peut vite devenir complexe : trop de structures, des démarches lourdes, un accompagnement parfois inégal. Avec cette réforme, le Gouvernement fait un choix clair : simplifier, renforcer l'accompagnement et mieux cibler les aides.

« Chaque euro public dépensé doit avoir un impact concret. Ici nous voulons soutenir et accompagner efficacement les chercheurs d'emploi qui veulent créer leur activité et (re)trouver une place sur le marché du travail. » Pierre-Yves Jeholet, Ministre wallon de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation.

Moins de structures, plus d'efficacité

La réforme des SAACE simplifie le paysage et concentre les moyens là où ils permettent un accompagnement plus efficace, mieux adapté aux besoins réels des entrepreneurs.

Aujourd'hui, 11 structures coexistent, parfois sur les mêmes territoires, sans les mêmes moyens ni les mêmes capacités d'action.

Demain, elles seront 4, réunies sous une marque commune, mieux organisées et mieux équipées :

- 3 "Starter généralistes" couvrant les territoires correspondant aux directions territoriales du Forem ;
- 1 "Starter construction" actif sur toute la Wallonie pour soutenir spécifiquement ce secteur clé.

Un acteur généraliste par territoire, un système lisible et un accompagnement renforcé.

Une marque unique « Starter Wallonia » permet désormais d'identifier clairement l'offre et d'y accéder plus facilement.

Un accompagnement plus concret et plus exigeant

L'accompagnement est recentré sur l'essentiel : le succès du projet.

- Suivi individualisé dès le départ ;
- Evaluation de maturité du projet et des compétences du candidat ;
- (Ré)orientation adaptée vers les bons outils si nécessaire.

Les partenariats sont renforcés avec le Forem, l'IFAPME et les acteurs de terrain de l'écosystème d'accompagnement économique.

Pour Pierre-Yves Jeholet : *“créer son activité ne s'improvise pas, on accompagne mieux pour maximiser les chances de réussite.”*

Un « Airbag » réformé, plus simple et mieux ciblé

L'incitant financier « Airbag » est également revu afin de mieux cibler le soutien vers l'ensemble des chercheurs d'emploi wallons souhaitant se réinsérer par la voie entrepreneuriale.

- Une inscription préalable d'au moins 4 mois comme chercheur d'emploi requise pour solliciter l'incitant. Cette période constitue un temps permettant l'accompagnement, l'ajustement des compétences ou l'orientation si nécessaire, sans freiner l'initiative pour autant.
- L'accès au dispositif est par ailleurs conditionné à un accompagnement obligatoire à l'autocréation d'emploi ou à la création d'entreprise, afin de garantir la crédibilité et la structuration du projet.
- Les critères d'octroi sont recentrés sur la qualité et la viabilité du projet, indépendamment du diplôme ou du parcours du candidat.
- Le dispositif prévoit aussi des situations spécifiques pour ne pas exclure ceux qui ont déjà été indépendants et souhaitent aujourd'hui relancer une activité ou se réorienter, avec un accompagnement adapté.

La procédure est simplifiée avec un renforcement du soutien au démarrage :

- Passage de 4 à 3 tranches pour le versement de la prime.
- Première tranche revalorisée pour un soutien plus important au moment clé, le lancement de l'activité.
- Suppression du comité de sélection, remplacé par les nouveaux critères d'octroi.

Des règles claires et un contrôle plus strict

Des mécanismes de contrôle et de sanction sont introduits, ainsi qu'un encadrement plus strict des conditions d'accès, afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics et contrer les effets d'aubaine.

Pour Pierre-Yves Jeholet *"Avec cette réforme, nous faisons un choix clair, mieux accompagner, mieux cibler et arrêter de disperser les moyens publics. L'esprit d'entreprendre doit être encouragé, pas découragé. Créer son activité ne doit pas être un parcours du combattant. Cela doit devenir une vraie porte d'entrée vers l'emploi. Notre rôle est d'y aider tout comme nous ne devons pas stigmatiser l'échec et soutenir l'entrepreneuriat de la seconde chance."*

CONTACT PRESSE

Nicolas Reynders | Porte-parole de Pierre-Yves Jeholet

0473/27.14.79 – nicolas.reynders@gov.wallonie.be